

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**

**Séance du 5 mai 2020 organisée par la voie d'une conférence audiovisuelle :**

**Cette réunion du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine est régie par :**

- l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment l'article 2 ;
- le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'Université de Lorraine, notamment l'article 15-III ;
- le règlement intérieur de l'Université de Lorraine du 4 février 2020, notamment le chapitre 8.

**Membres présents : 22**

Mme BOULANGER Clotilde, Mme DENOZ Laurence, M. LAMBERT Thierry, M. GRANJON Yves, M. MUTZENHARDT Pierre, Mme BOULANGER Hélène, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, M. ROEMER Florent, Mme MULLER Evelyne, M. NEMOS Christophe, Mme MARTIN Laurence, M. ARNOUX Philippe, M. ROZÉ Étienne, M. GALLAS Maël, Mme TOUCH Pheakdey, M. LANIER Clément, M. TOGUZ Huseyin, M. DUPONT Bernard, M. BOURCET Patrice (suppléant de M. KRAUSENER Gilbert), M. MARTIN Bruno, M. REBOURGEARD Philippe.

**Membres excusés : 4**

M. DUSSOUBS Bernard, Mme GAZIN Mireille, Mme RIBAYROL-FLESCHE Anne, M. WERNER François (ainsi que son suppléant M. PIERRONNET Romain).

**Membres absents : 5**

M. BRAUN Marc, M. GUÉANT Jean-Louis, Mme CALBA Sabine, Mme DE MARGERIE Victoire, Mme LAGNEAU Catherine.

**Invités présents**

Mme IGGERT Hélène, Secrétaire Générale adjointe, représentant le Recteur de la région académique et Mme la Rectrice déléguée  
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable  
M. MOLTER Jean-François, Directeur Général des Services  
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services adjoint  
Mme CHAUPAIN-GUILLOT Sabine, Vice-présidente du Conseil de la Formation

Mme ROIZARD Christine, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines et des Conditions de Travail  
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale  
M. DINE David, Directeur de la Communication  
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint Délégué aux Ressources Humaines  
Mme CORNAT Françoise, Directrice Prévention, Sécurité et Environnement  
Mme FAIVRE Béatrice, Directrice du collégium Santé  
M. LORUBIO Donato, Sous-directeur en charge de la Coopération Internationale et Européenne  
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration

**Quorum à l'ouverture de la réunion : 22**

## ORDRE DU JOUR :

1. Informations du Président
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2020

### Enjeux stratégiques

3. Crise coronavirus : gestion de la continuité des activités de l'Établissement ([information](#))
4. Approbation des modalités de fonctionnement à distance des instances sur la durée d'activation du Plan de Continuité d'Activité

### Formation & Insertion Professionnelle

5. Réforme des études de santé (modalités d'organisation pédagogique de voies d'accès)
6. Demande d'accréditation à délivrer la mention psychiatrie et santé mentale du Diplôme d'Etat « *Infirmier en pratiques avancées* » 🚫 **REPORTÉ**
7. Demande de création du DU (Diplôme d'Université) *Psychothérapies Psychanalytiques et Psychanalyse*
8. Demande de création du DU (Diplôme d'Université) *Performance en industrie laitière*
9. Demandes d'ouverture en alternance
10. Adaptations des modalités d'admission 2020

### Affaires Financières

11. Adhésion au dispositif de dématérialisation des bulletins de paie
12. Modification du prix aux étudiants-entrepreneurs et de la prise en charge des dépenses supplémentaires dans le cadre de leurs projets entrepreneuriaux
13. Remise gracieuse
14. Modalités d'accueil des étudiants du Master conjoint Erasmus Mundus *Densys*

### Questions diverses

**Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 1****Point 1 de l'Ordre du Jour****MOTION sur la CERTIFICATION en LANGUE ANGLAISE***Document transmis aux Administrateurs*

Le Président soumet au vote des Administrateurs la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine, réuni le 29 avril 2020 :

« L'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie implique une mise en place dès l'année 2020/2021 pour certaines mentions de licence (LEA, LLCER et Lettres Langues), pour l'ensemble des mentions de licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Les autres formations de licence et de DUT seront concernées l'année suivante. Les membres du Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine souhaitent faire part de son inquiétude sur la mise en place de cette certification. Le plurilinguisme (multilinguisme) est défendu par les établissements qui tendent à mettre en œuvre dans les formations de premier cycle une diversité de langues. Une certification limitée à la langue anglaise apparaît donc comme un retour en arrière. Ce point est tout particulièrement important dans les formations en langues. Le soutien à l'insertion professionnelle et au commerce extérieur de la France ne passe d'ailleurs pas seulement par la langue anglaise. Ce point est souligné notamment, mais pas seulement, par les universités frontalières, par exemple, pour l'université de Lorraine, la langue allemande, langue du voisin et langue régionale, est particulièrement cruciale pour l'insertion professionnelle des diplômés. D'autre part, la mise en place d'une certification entraîne la nécessité de préparer les étudiants à cette certification et donc de revoir des maquettes de formation. Cela ne saurait se faire rapidement et qui plus est dans le contexte actuel. Le choix des certifications doit appartenir aux universités. Il existe plusieurs certifications, chacune avec ses caractéristiques, et selon les formations chacune est plus ou moins appropriée. Les universités françaises partagent l'intérêt pour les certifications en langues, et se réjouissent de l'aide que le ministère leur promet pour permettre à tous les étudiants de premier cycle de se présenter à l'une d'elles. Mais le dispositif prévu gagnerait beaucoup de cohérence et en efficacité s'il était d'abord discuté avec les acteurs de terrain. Aussi, les membres du Conseil de la Formation de l'Université de Lorraine demandent le retrait de cet arrêté dans sa forme actuelle. »

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la motion relative à la certification en langue anglaise.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>5</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine  
  
Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 2

Point 2 de l'Ordre du Jour

PROJET de COMPTE RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 10 MARS 2020

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 1

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2020.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>2</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine  
  
Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 3

### Point 4 de l'Ordre du Jour

#### APPROBATION des MODALITES de FONCTIONNEMENT à DISTANCE des INSTANCES sur la DUREE D'ACTIVATION du PLAN de CONTINUITE D'ACTIVITE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 2

#### *Modalités de fonctionnement à distance des instances sur la durée d'activation du Plan de Continuité d'Activité intégrant la période de reprise progressive des activités normales*

Conformément à l'article 2 de l'ordonnance du 27 mars 2020, *toute instance collégiale* peut être réunie à distance à l'initiative de la personne qui préside l'instance, selon trois modalités : par conférence téléphonique, par conférence audiovisuelle ou par procédure écrite dématérialisée. Parmi ces modalités, l'Université de Lorraine privilégie le recours à la **conférence audiovisuelle** et à la **procédure écrite dématérialisée**.

• *Identification, participation effective, confidentialité* : ces modalités doivent garantir le maintien du dialogue avec ces instances (**débats**) et le **recueil des avis et décisions sur des projets de texte et sujets nécessaires à la continuité de l'activité de l'Établissement**.

• Les règles de droit commun relatives aux compétences et au fonctionnement des instances restent inchangées.

• Si le recours aux réunions à distance n'appelle pas de modification statutaire, l'Université est invitée à présenter lors de la première réunion du Conseil d'Administration à distance, après saisine du Comité Technique, **les modalités pratiques de fonctionnement de la réunion à distance** selon qu'elle est menée par visioconférence ou par procédure dématérialisée, et d'en rendre compte par écrit.

• A l'occasion de cette présentation, les instances peuvent en outre fixer les **modalités d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges** ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers, experts invités, peuvent être entendus.

*Il s'agit de l'objet du vote.*

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les modalités de fonctionnement à distance des instances de l'établissement sur la durée d'activation du Plan de Continuité d'Activité intégrant la période de reprise progressive des activités normales.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>4</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT \*

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 4

### Point 5 de l'Ordre du Jour

#### REFORME des ETUDES de SANTE (MODALITES D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE de VOIES D'ACCES)

Documents transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 3 à 3bis

Diaporama présenté par Mme Sabine CHAUPAIN-GUILLOT, Vice-présidente du Conseil de la Formation.

#### Rappel : 2 voies d'accès

##### Un Parcours Spécifique Accès Santé (PASS)

- Capacité d'accueil de 1 131 néo-bacheliers ou étudiants en réorientation
- Pas de redoublement possible

##### • Les Licences avec « Accès Santé » (L.AS)

- Capacité d'accueil de 369 néo-bacheliers ou étudiants en réorientation
- 9 mentions de licences (STAPS, Allemand, Droit, Eco-Gestion, Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS), Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Maths-Info, Physique-Chimie, Sciences de la Vie, Nancy et Metz)

##### • 7 filières accessibles en 2<sup>e</sup> année

- Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité

#### Le PASS

- 1<sup>er</sup> semestre : 6 UE de tronc commun
- 2<sup>nd</sup> semestre : 2 UE de tronc commun, 5 UE de filière, une UE disciplinaire, un module d'anglais et un module de préparation à l'épreuve orale
- Enseignements
  - majoritairement en présentiel, vidéo-transmis sur les 2 sites en podcasts
  - en vidéo-cours pour 20 à 25 %
  - des TD en vidéo-transmission
  - des TD en présentiel

##### • 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : écrits

- Deux sessions d'examens : début janvier et début mai
  - Attribution de 35 % des places hors redoublants de PACES



- **2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves : oraux**
  - en juin
  - Préparation au second groupe d'épreuves à l'aide de différents MOOC, de la présentation des filières, mais aussi de TD de rédaction de fiches métiers et de TD de pratiques réflexives
    - Attribution de 35 % des places hors redoublants de PACES

## Les L.AS

- Une **UE mineure santé** annuelle (10 ECTS)
  - 77,5 heures d'enseignements communs
  - 28 heures d'enseignements de filières
  - Extraits des enseignements du PASS
- Enseignements
  - à distance
  - séances de regroupement prévues
- **1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : écrits**
  - deuxième semaine des vacances de printemps
    - Attribution de 15 % des places hors redoublants de PACES
- **2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves : oraux**
  - deuxième quinzaine de juin
    - Attribution de 15 % des places hors redoublants de PACES

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modalités de la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé à l'Université de Lorraine ainsi que la liste des Unités d'Enseignement (parcours spécifique accès santé et mineures santé) figurant en annexe 2bis.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine




Pierre MUTZENHARDT \*

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Les points 7 à 9 de l'ordre du jour sont soumis à un vote groupé

Délibérations CA 2020 / 05 / 05 – 5 à 7

### Point 7 de l'Ordre du Jour

DEMANDE de CREATION du DU (DIPLOME D'UNIVERSITE) PSYCHOTHERAPIES PSYCHANALYTIQUES et PSYCHANALYSE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

### Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 5

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université *Psychothérapies psychanalytiques et Psychanalyse*.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine  
  
Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020

## Point 8 de l'Ordre du Jour

DEMANDE DE CREATION DU DU (DIPLOME D'UNIVERSITE) PERFORMANCE EN INDUSTRIE LAITIERE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 5

**Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 6****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université *Performance en Industrie Laitière*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

*Nota* : parmi les tarifs du diplôme, le tarif correspondant au suivi d'un ou plusieurs bloc(s) de compétences sera fixé par arrêté du Président de l'Université, par délégation du Conseil d'Administration.

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

## Point 9 de l'Ordre du Jour

DEMANDES D'OUVERTURE EN ALTERNANCE*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

**Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 7****Délibération :**

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable formulé par le conseil de la formation du 29 avril 2020, conditionné par l'ouverture du département Hygiène sécurité Environnement de l'IUT Thionville-Yutz et par l'attribution des moyens par l'Etat ;

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture en alternance du DUT Hygiène sécurité environnement.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

**Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 8**

### Point 10 de l'Ordre du Jour

#### ADAPTATIONS DES MODALITES D'ADMISSION 2020

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 7

#### Contexte

- Incertitudes sur les modalités de déconfinement
- Recommandations du Ministère
- Arrêté du 24 avril 2020 relatif à l'organisation des examens

#### Propositions

- Les formations qui prévoyaient un oral dans leurs modalités d'admission peuvent supprimer les oraux et se limiter à l'examen du dossier
- Les formations qui prévoyaient un écrit dans leurs modalités d'admission peuvent supprimer les écrits et les substituer à une autre procédure de recrutement, telle que l'examen du dossier
- Aucune épreuve ne doit conduire à la présence des candidats dans les locaux de l'université jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020, hors concours

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des modalités d'admission pour la rentrée 2020.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine  
  
Pierre MUTZENHARDT 

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Les points 11 à 12 de l'ordre du jour font d'un vote unique

Délibérations CA 2020 / 05 / 05 – 9 à 10

### Point 11 de l'Ordre du Jour

#### ADHESION au DISPOSITIF de DEMATERIALISATION des BULLETINS de PAIE

*Document transmis aux Administrateurs*

Il s'agit de se prononcer sur l'application de la dématérialisation des bulletins de paye ainsi que les conditions et les modalités de cette dématérialisation conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4 et 6 du décret du 3 août 2016 modifié :

- la remise aux intéressés d'une pièce justificative dite bulletin de paie et d'état annuel indiquant le montant du revenu imposable perçu ;
- la mise à disposition des agents concernés sous forme électronique, dans un espace numérique propre dénommé ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public), créé et administré par la direction générale des finances publiques et selon des modalités garantissant la sécurité et l'intégrité des données, leur confidentialité et leur accessibilité ;
- la durée de conservation des documents enregistrés dans l'espace numérique : tout au long de la carrière de l'agent et jusqu'à la fin de la cinquième année suivant celle de la liquidation de ses droits à pension. Si le pensionné reprend une activité au sein des services de l'Etat, le bulletin de paie qui lui est remis, au titre de cette activité, est conservé pendant cinq années, à l'issue desquelles il est supprimé ;
- la réception de la direction générale des finances publiques, sous réserve que l'agent ait fourni une adresse électronique valide, d'une notification par voie électronique l'informant de la mise à disposition sur son espace numérique sécurisé du bulletin et de l'état annuel ;
- les situations dans lesquelles l'Université fait droit aux demandes tendant à bénéficier d'une remise les bulletins de paie sous format papier :
  - agents qui sont dans l'incapacité d'accéder sur leur lieu de travail à leur espace numérique sécurisé (ENSAP) ;
  - agents placés en congés pour raisons de santé : notamment, congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, sur la durée de ce congé.

*Entrée en vigueur marquant l'arrêt de la production du bulletin de paie papier : 1<sup>er</sup> septembre 2020*

Nota : reste attendu l'arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget portant application de l'article 7 du décret n°2016-1073 du 3 août 2016 fixant, notamment, la date à partir de laquelle le bulletin de paie sur support papier peut cesser d'être émis pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Dès cet arrêté publié, la date prévue par ce texte sera substituée, si elle est différente, à celle mentionnée ci-avant.

### **Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 9**

#### **Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'application à l'Université de Lorraine de la dématérialisation des bulletins de paie, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine  
  
Pierre MUTZENHARDT  


Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**

**MODIFICATION DU PRIX AUX ETUDIANTS-ENTREPRENEURS ET DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LEURS PROJETS ENTREPRENEURIAUX***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 8

Le 15 mars 2016, le Conseil procède à la création du "Prix des étudiants entrepreneurs" à destination des étudiants accompagnés par le PEEL (Pole Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine), bénéficiant du statut national étudiant-entrepreneur, dont le projet est retenu par le jury de sélection comme « prometteur » (portefeuille de 15 projets par an).

Le parcours attaché au statut est constitué de formations de haut niveau, de coaching par des entrepreneurs, d'un encadrement plus serré du projet ainsi que d'un financement d'amorçage, objet du Prix. Par projet, ce financement comporte une part fixe forfaitaire de 2000€ nets versée aux étudiant(e)s et pour les plus « performants », la prise en charge des dépenses supplémentaires en lien avec le projet dans la limite de 3000€.

Au terme de 4 années de mise en œuvre, il apparait nécessaire de modifier certaines caractéristiques de ce Prix. Les montants en vigueur ne permettent en effet plus de répondre aux besoins actuels dans un contexte où la reconnaissance de l'entrepreneuriat étudiant et doctoral se développe. C'est ainsi que l'Université de Lorraine est attributaire de contributions financières de la part des collectivités territoriales, notamment, en vue de l'attribution de "Prix" supérieurs à l'autorisation du conseil en date du 15 mars 2016. Il s'agit de l'objet de ce point.

**Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 10****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du prix aux étudiants-entrepreneurs et de la prise en charge des dépenses supplémentaires dans le cadre de leurs projets entrepreneuriaux, portant plus particulièrement sur l'ajout d'une catégorie de prix lorsque le financeur est un tiers à l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT \*

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020**



# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 11

Point 13 de l'Ordre du Jour

### REMISE GRACIEUSE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent de ne pas accorder la remise gracieuse de la créance ayant reçu un avis défavorable de l'Agent Comptable.  
(la créance de 18 104,61 € n'est dès lors pas proposée en remise gracieuse).

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>9</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **5 MAI 2020**  
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 05 / 05 – 12

### Point 14 de l'Ordre du Jour

#### MODALITES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS DU MASTER CONJOINT ERASMUS MUNDUS DENSYS - Decentralized Smart Energy Systems

*Document transmis aux Administrateurs*

M. Donato LORUBIO présente le point 14 de l'ordre du jour

- Le master ERASMUS Mundus DENSYS (Systèmes énergétiques décentralisés intelligents), coordonné par l'Université de Lorraine permettra de former 21 étudiants/an disposant d'une bourse de l'union européenne (dont 23/4 extracommunautaires), pour 4 cohortes (84 étudiants disposeront d'une bourse sur la durée du projet). L'UE impose également d'attirer des étudiants non boursiers, les « self paying students » (4-5 par an minimum).

Il s'agit d'un cursus de 2 ans associant 4 partenaires :

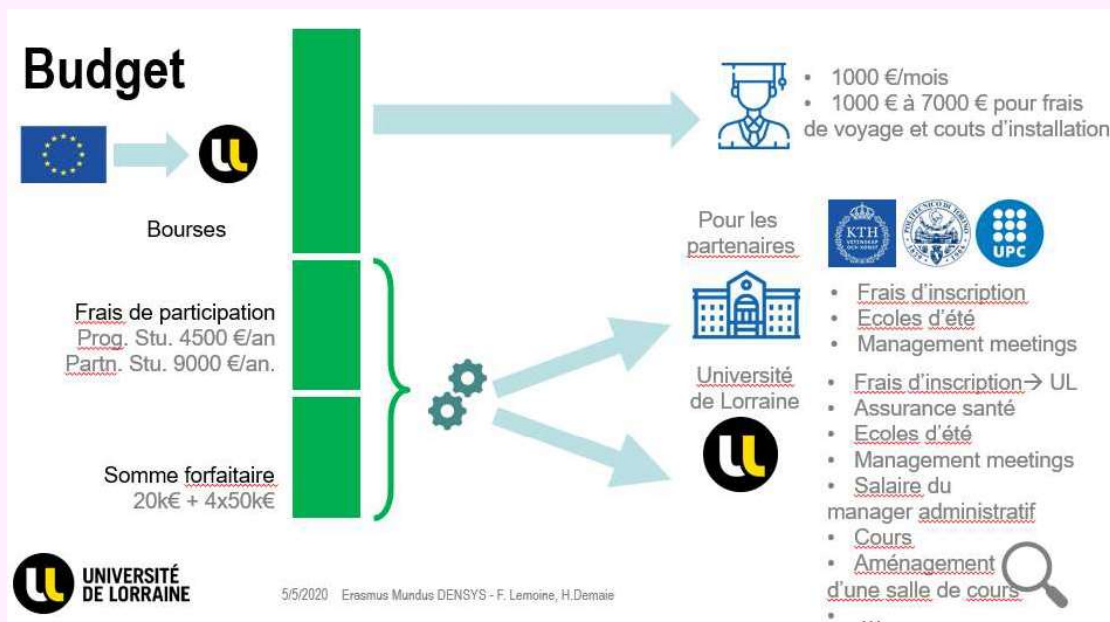
- Université de Lorraine,
- Royal Institute of Technology- KTH à Stockholm (Suède),
- Université Polytechnique de Catalogne - UPC à Barcelone (Espagne)
- Université Polytechnique de Turin - Polito (Italie)
- ainsi que 22 partenaires associés : entreprises (grands groupes, PME, start-ups) et Universités réparties sur les 5 continents.

#### Objectifs :

- Cette formation internationale d'excellence, pluridisciplinaire, s'inscrit dans la perspective de la transition énergétique dans un contexte d'intégration massive des énergies renouvelables produites localement, rendant pertinent le développement de systèmes énergétiques locaux décentralisés intelligents, intégrant plusieurs sources et vecteurs énergétiques (par ex- électricité, gaz, chaleur, hydrogène,...).
- Ainsi, cette formation s'appuie sur une composante forte en ingénierie multiphysique (électricité, mécanique, génie chimique) doublée d'un grand nombre de cours d'ouverture et de travaux permettant de conférer aux étudiants une vision systémique et d'aborder un système énergétique sur l'ensemble des aspects, sociétaux et environnementaux en particulier ainsi qu'une aptitude au dialogue avec les différentes parties prenantes (industriels, opérateurs énergétiques, collectivités territoriales, associations et citoyens). Les débouchés de cette formation concernent aussi bien la recherche que l'industrie.

## DENSYS / Organisation and mobility

1st Semester	2nd Semester	3rd Semester	4th Semester
UL (Nancy, France)	UL (Nancy, France)	KTH (Stockholm, Sweden) POLITO (Torino, Italy) UPC (Barcelona, Spain)	Company or Research laboratory
Core Curriculum, UL 60 ECTS		Track "Decentralised Smart Energy Systems in a global energy system", KTH 30 ECTS  Track "Power-to-X, innovative pathways for energy storage", POLITO 30 ECTS  Track "Thermal Energy Management", UPC 30 ECTS	Master thesis / Internship 30 ECTS
30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS



### Budget

- 
- Frais d'inscription (2.600)
  - 7.600 €/an
  - Flat fee per student and semester (~1.000 €)
  - Summer schools organisation (1.000 €/étu.)
  - Management meetings
  - Frais d'inscription → UL
  - Assurance santé (~ 40 €/mois/étu.)
  - Winter schools at Uni. Liège (1.000 €/étu.)
  - Management meetings (1.000 €/étu.)
  - Salaire manager: about 50.000 €/year
  - Salle de co-working (30 k€ sur 5 ans)
  - QA: Audit externe par la CTI
  - Lecteurs et profs invités (6.400 €/an)
  - Visites culturelles et de site industriels

Total des « income »  
UL + partenaires =  
200k€/an/cohorte

Détails répartition  
UL/partenaires  
dépendants de la  
cohorte

## Présentation du master Erasmus Mundus DENSYS

Source : conférence de presse de rentrée 2019/2020 – direction de la communication – université de Lorraine – « 2 nouveaux masters labellisés qui ouvrent en 2020 : DENSYS et GENIAL », page 11) :

« Le master Erasmus Mundus DENSYS (Systèmes énergétiques décentralisés intelligents), coordonné par l'Université de Lorraine permettra de former 21 étudiants par an sur une période de 4 ans. Il s'agit d'un cursus de 2 ans associant 4 partenaires : l'Université de Lorraine, le Royal Institute of Technology - KTH à Stockholm (Suède), l'Université Polytechnique de Catalogne - UPC à Barcelone (Espagne) et l'Université Polytechnique de Turin - Polito (Italie) ainsi que 22 partenaires associés : des entreprises (grands groupes, PME, start-ups) et des universités réparties sur les 5 continents. Cette formation internationale d'excellence, pluridisciplinaire, s'inscrit dans la perspective de la transition énergétique dans un contexte d'intégration massive des énergies renouvelables produites localement, rendant pertinent le développement de systèmes énergétiques locaux décentralisés intelligents, intégrant plusieurs sources et vecteurs énergétiques (par ex- électricité, gaz, chaleur, hydrogène, etc.). »

### Délibération :

Conformément aux dispositions de l'article D719-182 du code de l'éducation, les membres du Conseil d'Administration fixent les conditions de rémunération de services de formation offerts aux étudiants inscrits dans le master conjoint Erasmus Mundus DENSYS, comme suit :

- 9 000€ pour le programme country students, soit 4500€ par étudiant et par an ;
- 18 000€ pour les partner country students, soit 9000€ par étudiant et par an.

Ces conditions de rémunération ou frais de formation ("participation costs") sont applicables aux étudiants « self-paying » (chargés d'acquitter eux-mêmes ces frais). Elles sont définies dans le cadre du consortium Densys pour les deux années du programme. Elles prennent en compte, notamment, les coûts des prestations suivantes :

- aménagements spécifiques d'enseignement ;
- prestations spécifiques d'accueil, au tutorat et au soutien pédagogique ;
- suivi pédagogique des stages ;
- prestations d'ingénierie de formation ;
- frais généraux liés à cette offre de formations et de services.

Ces frais de formation comprennent également les droits d'inscription obligatoires fixés par ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Le règlement des "participation costs" est prévu pour s'opérer par virement à l'université de Lorraine, pour le compte des partenaires, à l'arrivée en France (lors de la rentrée universitaire) contre récépissé. Les étudiants concernés signent à cette occasion un "student agreement". Conformément aux stipulations de l'accord de consortium relatif au master Densys, un avenant financier fixe annuellement les modalités de répartition des "participation costs" entre les établissements membres du consortium.

La présente délibération entre en vigueur à la rentrée universitaire 2020-2021. Elle prend fin au terme du programme Erasmus Mundus DENSYS.

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>4</b>

Fait le 6 mai 2020

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 11 MAI 2020